

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **32**

Séance du 9 juillet 2025

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

2

**Avenant N°2 à l'accord cadre
à bon de commande
prestations de services
pour les espaces verts
de la Ville – Lot 1 –
Marché réservé**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA pour le rapport n°1), ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE), BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), PONS (pouvoir à M. NOVENT), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT), SCHMIDT, de PARDIEU.

Membre absent : M. GILLET.

Madame GOUBET, Adjointe au Maire, explique que pour leurs besoins de prestations d'entretien des espaces verts, la Ville a conclu un marché public « Prestations de services pour les espaces verts de la ville » (5 lots) dont le lot 1 service d'entretien des espaces verts – marché réservé a été attribué à l'ESAT Odette Witkowska.

Ce marché a été notifié le 16 février 2022 pour une durée d'un an à compter du 12 avril 2022, reconductible trois fois pour des périodes d'un an. Ce marché a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal du 3 février 2022. Le montant maximum annuel du marché est de 30 000 € HT par an.

Les prestations d'entretien de ce marché comportent 5 sites. L'ESAT Odette Witkowska réalisera des prestations sur le site de l'école de la Gravière en lieu et place du site Louise Chassagne.

Ces modifications sont sans incidence sur le montant maximum du marché et l'avis préalable de la commission d'appel d'offre n'est pas requis, conformément à l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales.

Sur le fondement de l'article R 2194-7 du Code de la commande publique, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- **APPROUVER** la suppression des prestations initialement à effectuer sur le site « école Chassagne » et l'ajout de prestations similaires à effectuer sur le site « école de la Gravière »,

- **AUTORISER** madame le Maire à signer l'avenant N°2 correspondant avec l'ESAT O. Witkowska, titulaire du marché N°2022-00101.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la suppression des prestations initialement à effectuer sur le site « école Chassagne » et l'ajout de prestations similaires à effectuer sur le site « école de la Gravière »,

- AUTORISE madame le Maire à signer l'avenant N°2 correspondant avec l'ESAT O. Witkowska, titulaire du marché N°2022-00101.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : avenant n°2



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 juillet 2025



SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

10 rue Deshay - BP 27
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél : 04.72.32.59.16
Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

**ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE
PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE**
(art. L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique)

Marché N°2022-00101

PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ESPACES VERTS DE LA VILLE

MARCHE RÉSERVÉ
(Article L2113-12 du code de la commande publique)

Lot n°1 – Service d'entretien des espaces verts – marché réservé

AVENANT N°2

Ordonnateur et Pouvoir adjudicateur :
Le Maire, Véronique SARSELLI

Comptable assignataire des paiements :
Centre des Finances Publiques d'Oullins
30 rue Narcisse Bertholey, BP 82, 69923 OULLINS CEDEX

ARTICLE 1 / IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon
10 rue Deshay
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Téléphone : 04.72.32.59.15
Courriel : marches-publics@ville-saintefoyleslyon.fr

ARTICLE 2 / IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PUBLIC

E.S.A.T. ODETTE WITKOWSKA
10 rue Simon Jallade
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Courriel : info@esat-witkowska.com
SIRET : 775 666 548 00356

ARTICLE 3 / OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Objet : Prestations de services pour les espaces verts de la ville

Lot 1 : service d'entretien des espaces verts – marché réservé

Date de notification : 16/02/22

Durée d'exécution : Un an renouvelable tacitement trois fois à partir du 12/04/2022

Montant maximum 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC
annuel initial :

ARTICLE 4 / MOTIFS DE L'AVENANT

Fondement juridique de l'avenant : article R2194-7 du Code de la commande publique

Le présent avenant prend en compte à compter du 1^{er} août 2025 :

- la suppression de l'article 2 au bordereau des prix unitaires BPU « Ecole Louise Chassagne – prestations annuelles » suite à la fermeture définitive de l'école ;
- l'ajout d'un nouvel article 2 au bordereau des prix unitaires (BPU) « Ecole de la Gravière – prestations annuelles », cette prestation peut être commandée dans les conditions prévues à l'accord-cadre.

Les clauses techniques particulières concernant les prestations d'entretien des espaces verts de l'école de la Gravière sont les suivantes :

I – Pelouses et prairies

Tonte

10 à 12 fois / an (hauteur de coupe à 7 cm).

Tonte paillage ou éparpillé sans préjudice esthétique (tout excédant devra être ramassé).

Fauchage

2 fois / an : coupe à la débroussailleuse.

Prendre toutes les mesures pour la sécurité des opérateurs. Est exclu de la prestation le talus nord qui est trop pentu pour une intervention en sécurité,

Nettoyage

Évacuation des déchets à chaque intervention.

III – Haies

Taille

1 à 2 fois / an en fonction des besoins

IV – Arbres

Signaler tous risques au responsable communal.

V – Feuilles

Ramassage

Évacuation sur tout le site 10 fois par an au minimum. Surveiller particulièrement les circulations, les cours et les terrasses afin d'éviter tous les risques de chute.

VI – Stabilisés, circulations et nettoyage général

Sol

Maintenu propre (par de désherbage mécanique et manuel).

Corbeilles

Vidage à chaque passage sur le site.

Ramassage

Évacuation des détritux à chaque passage sur le site.

Tabouret

Curer les tabourets caniveaux

Sables et jeux d'enfants

Ratissage et nivelage à chaque intervention sur site. Tout objet contre-nature devra être évacué.

Les jeux d'enfants

Les sols et les jeux : soufflage et balayage à chaque passage.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum annuel du marché.

Pièce jointe au présent avenant : BPU modifié

ARTICLE 5 / VALIDITÉ DU MARCHÉ PUBLIC INITIAL

Toutes les autres clauses du marché public initial demeurent valables et applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs le titulaire renonce à tout recours pour tout événement trouvant sa cause à une date antérieure à la signature du présent avenant par ses soins, dans le cadre de l'exécution du présent marché.

ARTICLE 6 / SIGNATURE

Fait à, le

Pour la société,
(Nom, qualité du signataire, cachet)

Lu et approuvé en application de la
délibération du Conseil municipal en date
du donnant
délégation de pouvoirs au Maire.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le

Pour la Ville,
L'Acheteur,
Le Maire,

Véronique SARSELLI